

**VILLE DE LA FERTE-BERNARD**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation 28 juin 2023

Date d'affichage 28 juin 2023

**Nombre de conseillers**

en exercice 29

présents 18 + 11 procurations

votants 29

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20230704-DEL\_23\_07\_04\_24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/07/2023

**L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS**

**Le QUATRE JUILLET** à Vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

**Etaient présents** : M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, Mme Christiane VAN RYSSEL, M. Laurent PHILIBERT, M. Eric PAPILLON, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Dominique MORANCE, Mme Françoise PELLODI, M. Carl GUILLEMIN, Mme Marie-Hélène TROUILLOT, M. Emmanuel BOIS, M. Lionel COUTEMANCHE, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, Mme Bénédicte MARCHAIS, Mme Edith ALIX, M. Nicolas CHABLE, M. Christophe BISI, Mme Olivia JAMAIN,

**Excusés** :

M. Thierry BODIN,	(Pouvoir donné à M. Nicolas CHABLE),
Mme Catherine CHANTEPIE	(Pouvoir donné à S. SEQUEIRA),
M. Franck POTAUFEUX	(Pouvoir donné à D. MORANCE),
M. Gérard GUESNE	(Pouvoir donné à C. KNITTEL),
M. Emmanuel VIGNERON	(Pouvoir donné à E. PAPILLON),
Nicolas GUILLARD,	(Pouvoir donné à L. PHILIBERT),
M. Gaëtan THOMAS	(Pouvoir donné à D. REVEAU),
Mme Delphine LETESSIER,	(Pouvoir donné à B. MARCHAIS),
Mme Marie DENONELLE	(Pouvoir donné à F PELLODI),
Mme Audrey MAMONTEIL	(Pouvoir donné à Ch. VAN RYSSEL),
Mme Sophie DOLLON,	(Pouvoir donné à E. BOIS).

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

M. Lionel COUTEMANCHE a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**ENGAGEMENT DE TROIS JEUNES AU TITRE DU « SERVICE CIVIQUE »**

Le Conseil municipal,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le rapport du Maire.

**Considérant** que le service civique a pour objet de renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale en offrant à chaque personne volontaire l'opportunité de servir les valeurs de la République et de s'engager en faveur d'un projet collectif auprès d'une personne morale agréée.

**Considérant** que la Ville souhaite accueillir 3 jeunes de 18 à 25 ans en mission de service civique du 1<sup>er</sup> septembre 2023 au 30 juin 2024, deux au service enseignement avec pour tuteur Jean Le Moal, et un au service culture avec pour tutrice Sandrine LEPRON

**Considérant** que la Mairie devra verser 111,35 € par jeune et par mois ainsi qu'une adhésion annuelle à la ligue de l'enseignement de 100 €.

**Considérant** les missions des services civiques « enseignement » :

- Actions "civiques" sur les temps périscolaires et extrascolaires pour les 3/11 ans.
- Créations d'activités à l'initiative des volontaires autour de l'épanouissement et du bien-être de l'enfant dans la thématique du civisme.

Le harcèlement est un fléau majeur de notre société. Il est nécessaire de le prévenir en informant les jeunes enfants et en formant les intervenants sur les méthodologies à appliquer.

- Sensibilisation et prévention du harcèlement pour les 3/11 ans par la mise en place d'actions/ateliers sur les temps péris et extrascolaires.
- Interventions auprès des encadrants : Comment réagir face au harcèlement ? conseils, méthodes.

**Considérant** les missions dévolues au service civique « culture » :

- mise en œuvre des actions culturelles, de médiation et de communication principalement accés sur la programmation des spectacles programmés au centre culturel Athéna, mais pouvant soutenir l'action des autres services culturels (Médiathèque, ESCAL, EMM.)
- l'organisation de manifestation ou de médiation culturelle = Accueil des artistes, intervention dans les écoles, accueil du public
- la mise en place d'un réseau partenarial culturel, social, éducatif = Aller à la rencontre des publics et des structures pour parler de l'action culturelle (association du lycée, aller vers les professionnels de la petite enfance et de la jeunesse...)
- la mise en œuvre de la communication et promotion de la saison : (réalisation de supports de communication (newsletter, réseaux sociaux, ...) diffusion des outils de communication.

Après en avoir délibéré,

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjoints à engager trois missions de service civique.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjoints à adhérer à la ligue de l'enseignement.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjoints à verser à chaque jeune 111,35 € par mois.

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant à signer tout document visant au bon déroulement de cette opération.

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

Pour Copie conforme  
Le Maire,  
**Didier REVEAU**